Commune de
La Neuville Chant d'Oisel

La Neuville Chant d'Oisel, le 16 novembre 2026

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Le jeudi 26 novembre 2026 à 20H45 à la Salle du Conseil

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2026.

3° Compte-rendu des décisions prises conformément aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

AFFAIRES GÉNÉRALES

4° Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Métropole Rouen-Normandie établit chaque année un rapport présentant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce rapport et a formulé d'éventuelles observations/remarques.

RESSOURCES HUMAINES

5° Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.

Le contrat d'assurance des risques statutaires (permet l'obtention d'indemnités journalières pour les agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale, qui ne dépendent pas du Régime général) conclu par la Commune avec le Centre de Gestion et l'assureur CNP Assurances (courtier Relyens) a pour échéance le 31 décembre 2026. Le Conseil Municipal est appelé à examiner les offres reçues et à se prononcer sur l'adhésion à un nouveau contrat.

Commune de
La Neuville Chant d'Oisel

FINANCES

6° Décision modificative N°3 : virements de crédits et modification de la section d'Investissement.

Une décision modificative est nécessaire en Fonctionnement et en Investissement afin d'ajuster les crédits.

7° Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide à l'Aménagement en Fonctionnement de la Métropole Rouen-Normandie.

Le Conseil Municipal peut solliciter auprès de la Métropole Rouen-Normandie une subvention d'un montant de 3 000€, au titre de l'année 2027, afin de contribuer au financement du contrat d'entretien d'espaces verts.

8° Ouverture anticipée des crédits d'Investissement avant le vote du Budget primitif 2027.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget primitif dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget primitif N-1.

9° Tarifs Concert du Gospel, tarif des concessions du cimetière, et du tarif de cantine sans repas.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le tarif d'entrée du Concert de Gospel prévu le dimanche 13 décembre 2026. Il est également proposé au Conseil Municipal de créer un tarif pour les concessions destinées aux enfants au cimetière communal ainsi qu'un tarif applicable aux enfants fréquentant le restaurant scolaire sans prendre de repas.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Julien DEMAZURE

LA NEUVILLE CHANT D'OISEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE